



Hiérarchie et contrat de travail

Par Perezr1fr

Bonjour

La relation avec mon employeur ne se passe pas bien. Il m'a placé sous la responsabilité d'un manager d'un niveau inférieur à mon niveau (niveau selon la convention collective et le salaire). Est-ce normal ? Est-ce qu'il a le droit ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par morobar

Bonjour,
L'employeur délègue tout ou partie de ses pouvoirs à qui bon lui semble.
Mais il en répond.

Par Perezr1fr

Bonjour
Merci, mais quelles sont les implications juridiques ?

Par morobar

Les implications juridiques ?
C'est simple, votre hiérarchie vous donne des instructions, auxquelles vous devez vous conformer sauf insubordination.

Par janus2

Est-ce qu'il a le droit ?

Bonjour,
Rien ne s'y oppose...
Pendant longtemps, j'ai été cadre sous les ordres d'un chef de service qui, lui, n'était pas cadre. Au passage, j'avais un salaire bien supérieur au sien...

Par Isadore

Bonjour,

Juridiquement, si votre employeur vous demande de prendre des ordres d'un autre salarié, vous devez obéir. Bien sûr, si ce salarié est incompetent, l'employeur va devoir assumer. Si votre nouveau supérieur met en danger votre santé ou votre sécurité faute de compétence, la responsabilité de votre employeur pourrait être engagée.

Sur le plan du "niveau", s'il y a en a qui pourrait se plaindre, c'est celui qui doit superviser des gens mieux payés que lui. Il pourrait trouver anormal d'être "moins bien traité" qu'un de ses subordonnés.

Par Rosey

Malheureusement, comme il est l'employeur, il le droit je pense